

Guide des étudiants et des élèves des formations sanitaires & sociales

Tous mobilisés pour votre vie étudiante !

LENVAL
Agir pour l'enfance, pour le futur

INSTITUT DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

Page 2

VOLET 1

Informations relatives à la vie étudiante

Quel est mon statut en Formation ?

Page 4

A quoi sert la CVEC et qui la paye ?

Page 7

VOLET 2

Les aides dont je peux bénéficier

Page 9

VOLET 3

Les services et prestations que me proposent mon institut et les acteurs de proximité

Page 41

AVANT-PROPOS

Étudier dans le secteur sanitaire et social, c'est s'engager dans une formation exigeante et un métier consacré aux autres. Cet engagement mérite un accompagnement à la hauteur !

UN SEUL GUIDE, TOUTES LES AIDES

Pour répondre à une demande de vos représentants**, ce guide unique centralisant en un seul support toute l'information nécessaire a été fait pour vous** afin de vous donner toute l'information nécessaire pour vous aider **à** réaliser vos études dans les meilleures conditions possibles.

UN GUIDE PENSE POUR VOUS

Son objectif : vous faire gagner du temps, et vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel... Votre formation.

En ce sens, ce guide a été conçu comme **une boîte à outils**, **organisée en 3 volets :**

- **Les informations relatives à la vie étudiante ;**
- **Les informations relatives aux aides dont vous pouvez bénéficier ;**
- **Les informations relatives à votre institut et à son environnement.**

COMMENT L'UTILISER ?

1. Bien identifier votre statut en formation
2. Rechercher vos aides en fonction de votre profil et de vos besoins (aides au logement, aides financières, alimentaires, etc.)
3. Connaitre les relais que vous pouvez solliciter au sein de votre institut ou en proximité.

Des liens thématiques cliquables vous permettent d'accéder directement aux démarches et informations complémentaires.

Volet

1

Informations relatives à la vie étudiante

Les repères essentiels pour mieux comprendre votre statut, et mieux gérer votre quotidien.

QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 1/3

Il existe différents statuts qui permettent de suivre une formation. Ils varient en fonction du profil et du parcours professionnel de chaque apprenant. Vos droits aux aides financières, votre couverture sociale ainsi que votre accès à certains services dépendent de votre statut de formation. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de bien identifier le vôtre.

Etudiant sous statut universitaire

Vous suivez une formation de l'enseignement supérieur dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).

A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes. Si vous n'êtes pas bénéficiaire d'une bourse, vous êtes redevable de la CVEC.

Apprenti sous statut universitaire

Vous suivez une formation de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui vous permet de bénéficier d'un salaire, ainsi que d'une organisation pédagogique de votre formation alternant des temps de formation théoriques en institut et des temps de mise en situation professionnelle chez votre employeur.

A ce titre vous êtes redevable de la CVEC.

Elève de niveau infra bac*

Vous suivez une formation infra bac dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).

A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes.

Apprenti de niveau infra bac

Vous suivez une formation infra bac dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui vous permet de bénéficier d'un salaire ainsi qu'une organisation pédagogique de votre formation alternant des temps de formation théoriques en institut et des temps de mise en situation professionnelle chez votre employeur.

*Diplômes d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'assistant familial, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale.

QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 2/3

En recherche d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle

Vous êtes en recherche d'emploi et suivez votre formation dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Si vous avez interrompu votre formation initiale depuis plus de 14 mois et que vous ne bénéficiez pas d'une indemnisation de France Travail au titre du chômage et que vous êtes en formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, vous êtes éligible à une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle (demande de rémunération prise en charge par votre institut de formation).

Vous pouvez en outre bénéficier d'indemnités mensuelles de transport et d'hébergement sous certaines conditions de distance entre le domicile fiscal et le lieu de formation.

Vous déclarez ces revenus à l'administration fiscale.

Vous bénéficiez d'une protection sociale au titre de la maladie, maternité, paternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles. La Région prend en charge les cotisations sociales qu'elle reverse aux organismes collecteurs.

Salarié du privé ou du public en formation continue

Vous suivez une formation en tant que salarié à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'une formation à l'initiative de l'employeur ou de votre propre initiative. Vous vous formez en tout ou partie pendant le temps de travail.

Votre statut pendant la formation - c'est-à-dire votre rémunération, votre protection sociale, vos obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge de vos coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel vous vous vous trouvez et des financements mobilisés : plan de développement des compétences, projets de transition professionnelle, validation des acquis de l'expérience (VAE), dispositif de reconversion ou promotion par alternance PRO A, mobilisation du compte personnel de formation…

QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 3/3

Travailleur handicapé

Vous êtes en recherche d'emploi, suivez une formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture et bénéficiez de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (RQTH, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH), d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité). Dans le cas où vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'allocation chômage, votre statut BOETH vous permet de bénéficier d'une rémunération régionale dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle (100% du salaire antérieur dans la limite de 2 170,90 €) si vous disposez d'une expérience professionnelle de six mois au cours d'une période de douze mois ou pendant douze mois au cours d'une période de vingt-quatre mois durant votre carrière (bulletins de salaire à fournir).

Sans antériorité professionnelle, le barème à 769,49 € s'applique.

Vous avez un droit d'option entre l'assurance chômage si vous en bénéficiez ou la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (dossier de demande pris en charge par votre institut de formation).

A QUOI SERT LA CVEC ET QUI LA PAYE ?

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus. Elle ne concerne que les étudiants inscrits dans une formation initiale de l'enseignement supérieur proposée par un établissement d'enseignement supérieur en France, y compris les personnes en apprentissage.

D'un montant de 105€ en 2025-2026, on peut y être assujetti ou en être exonéré dans certains cas.

UNE CONTRIBUTION POUR FAIRE QUOI CONCRETEMENT ?

La CVEC permet au CROUS de financer des projets pour améliorer votre vie étudiante et de campus. Grâce à votre contribution, vous pouvez :

- Accéder plus facilement aux soins sur le campus ;
- Bénéficier d'un accompagnement social ;
- Accéder à des activités culturelles et sportives ;
- Participer à des projets associatifs et des actions citoyennes.

QUELS ETUDIANTS SONT EXONERES ?

- Les boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles ;
- Les étudiants réfugiés ;
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire ;
- Les étudiants inscrits en formation continue ;
- Les alternants en contrat de professionnalisation.

Volet

2

Les aides dont je peux bénéficier

Découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit selon vos besoins, ainsi que les aides spécifiques à votre parcours de formation.

QUELS SONT VOS BESOINS ?



Aides alimentaires



Aides matérielles



Aides au logement & recherche de logements



Aides financières



Aides mobilité-transport



Santé & Bien-être



Accompagnement handicap



Aides Culture, Loisirs & Sports



Aides à la mobilité internationale



Aides juridiques

AIDES ALIMENTAIRES 1/4

REPAS TARIF SOLIDAIRE

Pour qui

Pour tous les étudiants, boursiers ou non.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Repas complet : entrée + plat + dessert + pain dans tous les Resto'U des Crous.

Deux tarifications s'appliquent :
• Un tarif à 1€ pour tous les étudiants
• Un tarif social de base à 3.30€ (si non éligible au tarif à 1€)

Quelles sont les démarches ?

Les étudiants non boursiers en situation de précarité peuvent bénéficier de l'offre à 1€. Pour prendre rendez-vous avec le service social de votre Crous : Cliquez ici

Les étudiants ne disposant pas d'un restaurant Crous à moins de 20 minutes à pied ou en transports en commun, pourront bénéficier d'une carte prépayée de 40€ par mois pour les boursiers et de 20€ pour les non-boursiers. Il s'agit de la carte CARE. Cette carte pourra être utilisée dans des commerces d'alimentation. **L'étudiant n'a pas de démarche à faire, il reçoit une décision d'attribution puis un message pour accéder à sa carte dématérialisée.**

LES PANIERS-REPAS DES RESTOS DU CŒUR

Pour qui

Pour tous ceux qui en ont le plus besoin.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Paniers-repas

• Possibilité de bénéficier d'un repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

Critères d'éligibilité :

✓ Pour bénéficier des paniers-repas : fournir un justificatif de l'insuffisance des ressources (revenus et situation sociale)

✓ Pour bénéficier d'un repas en centre ou auprès d'un Camion du Cœur : aucun justificatif n'est demandé

Quelles sont les démarches ?

S'inscrire chaque année auprès de l'antenne locale la plus proche de chez vous.

Revenir à mes besoins

AIDES ALIMENTAIRES 2/4

CHEQUES SERVICES

Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Aide alimentaire qui peut servir de titre de paiement

• Ticket ou carte de paiement

• Le prix des tickets varie entre 10€ et 30€ et peut aller jusqu'à 70€ en fonction des cas

Critères d'éligibilité :

✓ Être étudiant boursier

✓ Justifier l'état de votre situation financière

Quelles sont les démarches ?

Renseignez-vous directement auprès de la mairie, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles, ou de la CAF.

LA CROIX ROUGE

Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Accueil alimentaire et épicerie sociale

• Paniers de nourriture contre une participation financière symbolique, voire gratuitement en cas d'urgence

Critères d'éligibilité :

✓ Sur conditions de ressources

✓ Sur orientation d'un travailleur social

Quelles sont les démarches ?

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en cliquant ici.

Revenir à mes besoins

AIDES ALIMENTAIRES 3/4

1 CABAS POUR 1 ETUDIANT

Pour qui

Pour les étudiants de 18 à 26 ans vivant loin de chez eux ou en fracture familiale.

Quelle est la nature de l'aide ?

• 1 cabas de courses acheté régulièrement par son parrain ou sa marraine

• Lien social toute l'année universitaire avec son parrain ou sa marraine : invitations, rencontres, loisirs...

Critères d'éligibilité :

✓ Signer la charte du parrainage sur le site de l'association lors de sa pré-inscription

Quelles sont les démarches ?

Remplissez le formulaire de pré-inscription en cliquant ici.

COLIS ALIMENTAIRE DELIVRAIDE

Pour qui

Pour tous les étudiants.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Recevez gratuitement votre panier-repas et autres produits de première nécessité à votre domicile

• Plateforme solidaire de livraison basée à Marseille et Nice

Critères d'éligibilité :

✓ Sans conditions de ressources

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour remplir le formulaire d'inscription.

Revenir à mes besoins

AIDES ALIMENTAIRES 4/4

PRO'BUS – SECOURS POPULAIRE

Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Antenne mobile qui accueille des jeunes de 16 à 30 ans en situation de précarité dans plusieurs structures de jeunesse

• Thématiques d'action : aide alimentaire, accès à la culture, aide au logement, séjours vacances

Critères d'éligibilité :

✓ Être âgé de 16 à 30 ans

Quelles sont les démarches ?

S'inscrire directement auprès d'une antenne locale.

EPICERIES SOLIDAIRES ET CONTACTS UTILES

Fédération d'association et corporation des Alpes Maritime (FACE06)

- **Restaurant solidaire– Nice**

Mardi et jeudi soir Service : 19h à 20h30 – ouvert jusqu'à 22h Comprend : entrée, plat, dessert Réservation : le jour même via la story Instagram de FACE06 Présentation de la carte étudiante requise

- **Epicerie solidaire AGORAé– Nice**

Magasin solidaire accessible à tous les étudiants Cliquez ici

- **TOO GOOD TOGO application anti gaspillage alimentaire**

Application pour acheter des invendus à prix réduit chez des commerçant, boulangerie et super marché de proximité.

Revenir à mes besoins

AIDES MATERIELLES 1/2

KIT ETUDIANT – REGION SUD

Pour qui

Pour les élèves Auxiliaire de puériculture dont la formation est prise en charge par la Région.

Quelle est la nature de l'aide ?

Un kit de premier équipement dès l'entrée en formation :

• Un pack de tenue professionnelle : Tunique et pantalon

Critères d'éligibilité :

✓ Être élève inscrit en formation sanitaire

Quelles sont les démarches ?

Les instituts fournissent automatiquement le kit aux élèves lors de leur entrée en formation.

ABIS06

ASSOCIATION D'INSERTION POUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves en situation de précarité.

Quelle est la nature de l'aide ?

Vêtements de seconde mains à prix abordables

Critères d'éligibilité :

✓ Aucun

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour connaître les boutiques.

Revenir à mes besoins

AIDES MATERIELLES 2/2

VESTIBOUTIQUE MAGASINS D'HENRY

Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Vêtements de seconde main à prix abordable

Critères d'éligibilité :

✓ Sur conditions de ressources

✓ Orientation par un travailleur social pour la gratuité

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour trouver la boutique solidaire la plus proche de chez vous ;

EMMAÜS COTE D'AZUR

Pour qui

Pour les étudiants et élèves en situation de précarité.

Quelle est la nature de l'aide ?

Donner accès aux outils numériques à prix solidaire :

• Vente de matériel à petit prix : Vêtements, linge de maison, électroménager

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour plus d'information.

Revenir à mes besoins

AIDES AU LOGEMENT 1/6

AIDE MOBILI JEUNE – ACTION LOGEMENT

Pour qui

Pour les étudiants, élèves et jeunes diplômés de moins de 30 ans et apprentis.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Prise en charge d'une partie du loyer avec un montant plafonné à 1100€ par année de formation sur 11 mensualités

Critères d'éligibilité :

✓ Être âgé de moins de 30 ans

✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole ou être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

✓ Salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120% du SMIC

Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis, créer un compte sur le site dédié pour déposer vos justificatifs en ligne.

AVANCE LOCA-PASS – ACTION LOGEMENT

Pour qui

Pour les étudiants, les élèves et les salariés.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Financement sous forme de prêt à taux 0% du versement de votre dépôt de garantie (jusqu'à 1 200€)

Critères d'éligibilité :

✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole

✓ Ou avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle

✓ Ou être étudiant salarié et justifier d'un CDD ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ou bien d'un statut d'étudiant boursier

Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

Revenir à mes besoins

AIDES AU LOGEMENT 2/6

GARANTIE VISALE – ACTION LOGEMENT

Pour qui

Pour les personnes entre 18 et 30 ans ou si vous êtes salarié de plus de 30 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Caution locative qui garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement

Critères d'éligibilité :

Remplir au moins une de ces conditions :

✓ Avoir entre 18 et 30 ans ou être salarié de + de 30 ans embauché(e) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)

✓ Être logé(e) par un organisme d'intermédiation locative

Mon logement doit :

✓ Faire l'objet d'un bail et être ma résidence principale

✓ Doit avoir un loyer (charges comprises) de 1300 € maximum hors Île de France

✓ Doit être décent et respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

Quelles sont les démarches ?

puis faites votre demande en ligne. Testez votre éligibilité

Revenir à mes besoins

AIDES AU LOGEMENT 3/6

LOGEMENT TEMPORAIRE – ACTION LOGEMENT

Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en contrat d'alternance ou en stage rémunéré.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Plateforme du logement temporaire pour vous loger pour une courte durée ou une longue durée

Critères d'éligibilité :

✓ Être majeur ou mineur émancipé

✓ Être salarié dans une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus (CDI, CDD, intérim, alternance ou stage rémunéré)

✓ Être salarié d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés

Quelles sont les démarches ?

Créez votre compte, et déposer votre candidature sur le logement de votre choix.

Revenir à mes besoins

AIDES AU LOGEMENT 4/6

LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT - CAF

Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Aide au paiement du loyer de votre résidence principale l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familial (ALF) et l'allocation de logement social (ALS)

Critères d'éligibilité :

✓ locataires et sans lien de parenté avec le propriétaire

✓titulaires d'un bail (sauf pour les personnes mineures pour qui le bail peut être au nom des parents)

✓ Sous conditions de ressources et qu'il s'agisse de la résidence principale

Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - CAF

Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires ou sous-locataires.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Le FSL permet de s'acquitter de certaines dépenses comme le premier loyer, les frais d'agence ou de déménagement, des factures d'eau, d'électricité...

Critères d'éligibilité :

✓ Sous conditions de ressources

✓ Sous condition qu'il s'agisse de la résidence principale

Quelles sont les démarches ?

Si vous êtes allocataire de la Caf, il vous suffit de prendre directement contact avec votre caisse. Dans le cas contraire vous devez vous adresser au Centre d'action sociale de votre arrondissement.

Revenir à mes besoins

RECHERCHE DE LOGEMENTS 5/6

AIDE A L'HEBERGEMENT – REGION SUD

Pour qui

Pour les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi âgés de plus de 18 ans et inscrits dans une formation financée par la Région.

• Pour les locataires de leurs résidences principales avec au moins 1 enfant à charge (vous effectuez donc des allers-retours journaliers) ou bien, vous êtes en situation de double résidence du fait de l'éloignement (de la résidence des parents ou de la vôtre).

Quelle est la nature de l'aide ?

• Prise en charge des frais d'hébergement dans la limite de 45€ par nuit, plafonnée à 1500€ par an et par bénéficiaire

• Les aides versées au titre du logement (Allocations logement - CAF, aide au déplacement - France Travail, etc.…) viendront en déduction de cette aide régional

Critères d'éligibilité :

✓ La résidence principale doit se situer à 40 kms ou plus du centre de formation, ou du lieu de stage

✓ Justifier d'un impôt sur le revenu inférieur ou égal à 500€ (ligne 14 de l'avis d'imposition) ou ne pas être imposable

✓ Aide cumulable avec la Bourse régionale ou la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

✓ Aide non-cumulable avec l'aide mensuelle à l'hébergement liée à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

✓ Être salarié d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés

Quelles sont les démarches ?

Les demandes peuvent être déposées dès l'inscription ferme et définitive en formation et après la signature du bail et jusqu'à 15 jours après la fin de votre formation (ou de votre stage) sur la plateforme des aides individuelles de la Région

Revenir à mes besoins

RECHERCHE DE LOGEMENTS 6/6

ACTEURS ET PLATEFORMES A CONSULTER

- **CROUS**
- **Location-étudiant**
- **Studapart**
- **Immojeune**
- **L'application Jinka**
- **APHM**
- **CDC Habitat**
- **Cap'Etudes**
- **Lokaviz – Crous Logement**
- **Bed & Crous**
- **Ensemble 2 Générations**

LES PARTENAIRES LOCAUX

REGION PACA

http://alternant.actionlogement.fr

https://www.afpa.fr/actualites/hebergement-en-region-sud

http://www.crous-nice.fr/aides-sociales/service-social/nous-rencontrer/

MISSION LOCALE

- https://www.mlnice-paca.org/
- CAP JEUNESSE COTE D'AZUR - BIJ DE NICE

19 rue Gioffredo 06000 Nice Tél : 04 93 80 93 93 www.cap-jeunesse.fr - bij@cap-jeunesse.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- https://www.departement06.fr/annuaire-general/ccas-nice

AIDES FINANCIERES 1/6

BOURSE REGIONALE D'ETUDES – REGION SUD

Pour qui

Pour les personnes inscrites dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé par la Région.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Bourse d'études comprise entre 1 454 et 6 335 €, versée en 10 mensualités

Critères d'éligibilité :

✓ Aucune condition d'âge ou de résidence n'est requise

✓ Sur conditions de ressources N-1 (actualisable en cours d'année)

✓ Apprenants en cursus complet ou partiels

✓ Non cumulable avec la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP), rémunération de France Travail ni avec une bourse Crous

Quelles sont les démarches ?

pour faire votre demande en ligne : https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/bourse-regionale-detudes-dans-les-filieres-du-sanitaire-et-du-travail-social

LA BOURSE REGIONALE AU MERITE REGION SUD

Pour qui

• Pour les lycéens, bacheliers et lauréats de la mention très bien au baccalauréat.

• Pour les étudiants boursiers, bénéficiaires de l'aide nationale au mérite ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social et ayant lauréat de la mention très bien au baccalauréat, pour les deux premières années de leur cursus d'enseignement supérieur qui suivent l'année d'obtention de leur baccalauréat.

Quelle est la nature de l'aide ?

• **BACHELIERS** : mention très bien : une bourse de 300€ pour la seule année d'obtention de leur diplôme.

Critères d'éligibilité :

✓ Avoir passé son bac dans un des lycées de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Quelles sont les démarches ?

pour faire votre demande en ligne :

https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/bourse-regionale-au-merite

Revenir à mes besoins

AIDES FINANCIERES 2/6

AIDE INDIVIDUELLE AUX MAJORS DE PROMOTION – REGION SUD

Pour qui

Pour tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Prime forfaitaire de 400 € par major de promotion

Critères d'éligibilité :

✓ Être inscrit en formation dans un institut de formation autorisé ou agréé par la Région

Quelles sont les démarches ?

L'identité des majorants de chaque promotion est transmis par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement. Après réception, la Région adresse aux majorants un mail les invitant à déposer leur demande en ligne dans un délai maximum **d'un mois** à compter de la date d'envoi du mail transmis.

LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – REGION SUD

Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture, puéricultrice agrées par la Région.

Pour qui

Pour les personnes de plus de 16 ans en recherche d'emploi, **qui ont interrompu leur parcours de formation initiale depuis plus de 14 mois et non indemnisées par France Travail** les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation dans certaines conditions.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Une rémunération comprise entre 224,68 € pour les moins de 18 ans et 769,49 € pour les 26 ans et plus.

* Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un barème représentant 100% de leur salaire antérieur, plafonné à 2170,90 € s'ils ont travaillé 6 mois pendant une période de 12 mois ou 12 mois pendant une période de 24 mois (bulletins de salaire à l'appui).

• Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région et des indemnités de transport et d'hébergement précisées dans les rubriques du guide.

Critères d'éligibilité :

✓ Ne concerne pas les élèves en continuité de parcours scolaire

✓ Non cumulable avec la bourse régionale d'études

Quelles sont les démarches ?

Demande de rémunération prise en charge par l'institut.

Dossier de demande à déposer auprès de votre établissement de formation.

Revenir à mes besoins

AIDES FINANCIERES 3/6

AIDE SPECIFIQUE PONCTUELLE ET ANNUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

Pour qui

Pour les étudiants de moins de 35 ans (sauf en cas de reconnaissance handicap CDAPH) inscrits dans l'enseignement supérieur.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Montant variable selon votre profil

Critères d'éligibilité :

✓ Sous condition de rencontrer des difficultés financières.

Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX

Pour qui

Pour les étudiants qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre leur étude supérieure.

Quelle est la nature de l'aide ?

• 8 échelons de bourse, chacun correspondant à un montant annuel versé en 10 mensualités de 1454€ à 6335€

Critères d'éligibilité :

✓ Etre inscrit en formation initiale dans un établissement public ou privé

✓ avoir moins de 28 ans (limite d'âge peut être reporté sous certaine condition)

✓ Des conditions supplémentaires si vous n'êtes pas français

Quelles sont les démarches ?

Vous devez constituer votre dossier social étudiant en ligne.

https://messervices.etudiant.gouv.fr/

Revenir à mes besoins

AIDES FINANCIERES 4/6

REMUNERATION DE FIN DE FORMATION – FRANCE TRAVAIL

Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation.

Quelle est la nature de l'aide ?

• La rémunération de fin de formation (RFF) prend la suite de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) lorsque la durée de la formation dépasse la durée des droits ARE ou ASP.

Critères d'éligibilité :

✓ Être demandeur d'emploi

✓ Être en formation continue

✓ Suivre une formation conduisant à une certification

Non cumulable avec la bourse régionale d'études ni la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr ou en prenant contact avec votre conseiller directement.

BOURSE FONDATION GIVEKA

Pour qui

Pour les étudiants qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre leurs études supérieures, en raison d'un accident ou d'une maladie.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Aide financière de 5 000€

Critères d'éligibilité :

✓ Sous condition de difficultés financières ponctuelles

✓ Être inscrit dans l'enseignement supérieur et avoir le statut étudiant.

Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

Revenir à mes besoins

AIDES FINANCIERES 5/6

AIDES A LA GARDE D'ENFANTS (AGE) – FRANCE TRAVAIL

Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi peu voire non indemnisés ayant des enfants à charge.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Aide financière pour le paiement des frais de garde

• L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder

Critères d'éligibilité :

✓ Être demandeur d'emploi avec au moins un enfant à charge

Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr

AIDE D'URGENCE POUR LES VICTIMES CONJUGALES – CAF

Pour qui

Pour les étudiants et élèves victime de violences conjugales.

Quelle est la nature de l'aide ?

C'est une aide financière versée en cas de violences conjugales commises par la personne avec laquelle vous êtes ou étiez en couple. Elle peut vous aider à vous éloigner de la personne violente. Cette aide est versée en une seule fois.

Critères d'éligibilité :

✓ Être victime de violences conjugales, attestées par un des documents suivants datant de moins de 12 mois :
• un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ;
• un signalement adressé au procureur de la République ;
• une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et effectuer votre demande.

Revenir à mes besoins

AIDES FINANCIERES 6/6

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de votre institut ou contacter les partenaires locaux.

ACTEURS A CONSULTER

- **Référents Instituts**

Formateur Référent de promotion

Directrice de l'institut

- **Les communes**

• Certaines communes proposent des bourses municipales d'aides aux jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation…). Il convient de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence.

• Certaines communes proposent des « cartes jeunes », donnant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés.

Métropole Nice Côte d'Azur

LES PARTENAIRES LOCAUX

Exemples :

- **Les travailleurs sociaux des CCAS**

CCAS NICE

- **Les missions locales**

Missions locales

- **Guide de l'urgence sociale** 115-06

Revenir à mes besoins

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 1/6

LE PASS ZOU ! ETUDES – REGION SUD

Pour qui

Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans jusqu'au 31 août de l'année scolaire.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Bénéficiez d'un abonnement de transport unique valable du 1er septembre au 31 août

• Le montant annuel est compris entre 55€ (pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710€ (45€ pour les familles nombreuses) et 90€ par an.

Quelles sont les démarches ?

Déposez votre demande sur le site régional dédié.

AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE – PERMIS A 1 EURO

Pour qui

Pour les jeunes entre 15 et 25 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Prêt de l'État destiné au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire

Critères d'éligibilité :

✓ Le prêt doit être exclusivement destiné au financement d'une formation initiale ou d'une formation complémentaire

✓ S'inscrire dans une école partenaire

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour tester votre éligibilité.

Revenir à mes besoins

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 2/6

AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 1/2

Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture (aide liée à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle).

Pour qui

Les stagiaires de la formation professionnelle (personnes en recherche d'emploi) rémunérés par la Région en formation d'auxiliaire de puériculture.

Quelle est la nature de l'aide ?

Une prise en charge mensuelle du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la situation du stagiaire, de la distance entre le lieu de formation et le domicile selon les barèmes suivants :

Type de public	Distance domicile/lieu de formation	Transport seul	Transport en cas d'hébergement	Héberge ment seul	Transport et hébergement
Personnes en recherche ou privée d'emploi de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	37,20 €	37,20 €
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	13,95 €	37,20 €	51,15 €
	Plus de 50 km	32,93 €	24,85 €	37,20 €	62,05 €
Personnes en recherche ou privée d'emploi de 18 ans et plus ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
Personnes en recherche ou privée d'emploi : • Parents isolés • Femmes seules enceintes • 6 mois d'activité salariée • Mère de famille, 3 enfants • Femme veuve, séparée, divorcée moins de 3 ans	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km à 250 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
	Plus de 250 km	53,36 €	0 €	101,84 €	

Revenir à mes besoins

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 3/6

AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 2/2

Pour les travailleurs handicapés, les remboursements sont les suivants :

Stagiaires âgés de moins de dix-huit ans	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement des trois quarts des frais de transport à raison d'un voyage mensuel
autres stagiaires :	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement en totalité des frais de transport pour un voyage par trimestre si la durée du stage est supérieure à trois mois

Critères d'éligibilité :

✓ Être éligible à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (personne en recherche d'emploi non indemnisée par France Travail).

✓ Concernant l'aide à l'hébergement : ne pas percevoir l'aide individuelle à l'hébergement régionale. Les deux aides ne sont pas cumulables.

Quelles sont les démarches ?

Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération et déclarer la distance entre leur domicile fiscal et le lieu de la formation ou du stage (possibilité de changer leur situation en cours d'année). L'établissement est chargé de solliciter l'aide au transport et à l'hébergement auprès du prestataire mandaté par la Région.

Revenir à mes besoins

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 4/6

ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

- **Les CCAS**

CCAS

ML

Métropole

https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/

Aide à la mobilité :
https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/transports-publics/accessibilite-mobil-azur/

- **France Travail (Aide à la mobilité)**

A vélo : https://geovelo.app/fr/route/

Covoiturage : https://www.blablacar.fr/

Vous pouvez aussi trouver sur ce site des aires de covoiturage à proximité de votre position.

- **Se déplacer en bus ou tramway**

Réseau zou- ma Région Sud : https://zou.maregionsud.fr/

Réseau ligne d'azur : https://www.lignesdazur.com/

- **Se déplacer en train**

SNCF : **https://www.sncf-connect.com/**

Revenir à mes besoins

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 1/3

ÊTRE ASSURE AUTONOME

Dans les mois suivant votre 18ème anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.

Pour qui

Pour tous les jeunes de plus de 18 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

• L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais médicaux.

Quelles sont les démarches ?

• Créez votre compte sur ameli.fr.

• Pensez à désigner un médecin traitant afin d'avoir un meilleur suivi médical et un remboursement plus important (70 % au lieu de 30 %).

• Enregistrez votre RIB pour être sûr de recevoir vos remboursements.

LE PASS SANTE JEUNES – REGION SUD

Pour qui

Pour tous les jeunes de la région entre 15 et 26 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux partenaires

Critères d'éligibilité :

✓ Être résident de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Quelles sont les démarches ?

Pour faire votre demande en ligne : https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sante-jeunesne

.

Revenir à mes besoins

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 2/3

Prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi avancer plus sereinement dans sa formation. Si vous ressentez un mal-être, si vous vous questionnez sur vous-même ou vivez une situation difficile, ne restez pas seule.

Découvrez toutes les ressources à votre disposition :

ACTEURS NATIONAUX A CONSULTER

➢ **Prendre soin de sa santé mentale :**

- Le numéro national de prévention du suicide : 3114. Ecoute professionnelle et confidentielle 7j/7 – 24h/24.
- Ligne d'écoute de Fil Santé Jeunes : Ligne d'écoute au 0 800 253 236 accessible 7j/7 de 9h à 23h, un forum et un tchat
- Association Nightline : une ligne d'écoute nocturne de 21h à 2h30 et un tchat tenu par les étudiants bénévoles formés – nightline.fr
- 12 séances avec un psychologue libéral en passant par la plateforme - Santepsy.etudiant
- ACCA : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7j/7 au 0 800 73 08 15 (appels anonymes et gratuits)
- Mon parcours psy : 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie. Vous devez faire l'avance des frais. Vous serez ensuite remboursé.

ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX

➢ **Le CEGIDD 06**

Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de diagnostic des Infections à VIH, des Hépatites virales…

Accueil Cegidd06

➢ **Planning Familial :**

• Numéro vert : 08 00 08 11 11

• 22 avenue Malaussena 06000 NICE – 04 92 09 17 26

• Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.

• Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

BAPU Nice – Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

Cliquez ici

Revenir à mes besoins

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 3/3

➢ **Des questions sur votre sexualité, la contraception, le dépistage, l'IVG…**

- questionsexualite.fr
- Hépatites Info Service : 0 800 845 800 – Cliquez ici
- Sida Info Service : 0 800 840 800 – https://www.sida-info-service.org/

➢ **Besoin d'aide au sujet d'une addiction**

- Drogues info 0 800 23 13 13 https://www.drogues-info-service.fr/

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

- Écoute cannabis : 0 980 980 940.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.

- Alcool info service : 0 980 980 930.

De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.

- Tabac info service : 39 89.

Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.

- Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13

De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.

Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité. Cliquez ici

➢ **Les services de santé étudiants – Centre de santé universitaire (CSU)**

Cliquez ici

Campus Saint Jean d'Angély 24 avenue des diables bleus 06300 NICE

04 92 00 12 31

Revenir à mes besoins

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP 1/1

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH) - CAF

Pour qui

Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans ou plus.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.

Critères d'éligibilité :

✓ Votre taux d'incapacité est déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

✓ Sous condition de ressources

Quelles sont les démarches ?

Constituer votre dossier auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence. Cliquez ici pour trouver la vôtre.

REFERENTS ET CONTACTS UTILES

- **AGEFIPH PACA**

L'AGEFIPH est chargé de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées.

Pour cela, elle propose des services et aides financières pour des entreprises et des personnes.

- **URAPEDA**

Association régionale qui œuvre depuis plus de 30 ans pour une autonomie, la citoyenneté et l'insertion des personnes sourdes, malentendante ou en situation de handicap.

- Référents handicap de l'institut de formation

Mme CHEVALIER : bénédicte.chevalier@lenval.com

Mme ROMAN : laurie.roman@lenval.com

Revenir à mes besoins

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 1/2

LE PASS CULTURE

Pour qui

Pour tous les jeunes âgés de moins de 18 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques

- Pour les jeunes âgés de 15 ans : offres culturelles gratuites
- Pour les jeunes âgés de 16 ans : crédit de 30 € sur le pass
- Pour les jeunes âgés de 17 ans : crédit de 50 € sur le pass
- Pour les jeunes âgés de 18 ans : crédit de 150 € sur le pass

Les sommes créditées peuvent être utilisées jusqu'à la veille des 21 ans.

Critères d'éligibilité :

✓ Avoir entre 15 et 18 ans, scolarisé ou non

✓ Résider en France métropolitaine ou en outre-mer

✓ Vivre depuis 1 ans en France pour les jeunes ne disposant pas de la nationalité française

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour télécharger l'application et créer votre compte.

Revenir à mes besoins

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 2/2

ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

- **PASS MUSEE**

Carte gratuite qui permet un accès illimité pour les étudiants majeurs résidant dans la Métropole Nice Côte d'Azur.

Entrée gratuite pour les mineurs sur présentation d'un justificatif

- **Offres de la ville de Nice** en matière de culture pour les étudiants

Cliquez ici

- **Carte jeune européenne**

Cette carte vous propose des bons plans à travers l'Europe (culture, festivals, hébergement, transport, sports…)

Cliquez ici

Revenir à mes besoins

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE 1/1

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (PRAME)

STAGE VOLET SANITAIRE ET SOCIAL– REGION SUD

Pour qui

Pour tous les étudiants de moins de 30 ans domiciliés fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits en formation initiale ou en alternance et réalisant un **stage pratique à l'étranger** d'une durée minimale de 3 semaines

Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse de 125 €/ semaine complète de 7 jours consécutifs, plafonnée à 2500 €.

Aide complémentaire de 200 € forfaitaire pour les frais de visa et 400 € pour les étudiants en situation de handicap.

Pas de cumul avec les autres dispositifs d'aide à la mobilité internationale

Critères d'éligibilité :

✓ Réaliser un stage à l'étranger de 5 semaines maximum

✓ Ne pas bénéficier de la nationalité du pays dans lequel est réalisé le stage.

Quelles sont les démarches ?

pour déposer votre demande en ligne : https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/aide-a-la-mobilite-internationale-etudiante-prame-etudes

Revenir à mes besoins

AIDES JURIDIQUES 1/1

AIDE JURIDICTIONNELLE DE L'ETAT

Pour qui

Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.

Quelle est la nature de l'aide ?

• L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).

Critères d'éligibilité :

✓ Sous conditions de ressources

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour estimer votre éligibilité.

CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS

Pour qui

Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques.

Quelle est la nature de l'aide ?

• Des consultations gratuites avec un avocat lors de permanences organisées par certains organismes

Critères d'éligibilité :

✓ Certaines permanences sont ouvertes à tout le monde et d'autres sont parfois réservées à un certain type de public (les jeunes, les personnes hospitalisées, etc.).

Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites pour prendre rendez-vous.

Revenir à mes besoins

Volet

3

Les services et prestations que me proposent mon institut et les acteurs de proximité

Trouver des informations personnalisées sur votre établissement, et sur les services de votre territoire qui contribuent à vous accompagner dans votre vie étudiante.

L'OFFRE DE FORMATION DE L'INSTITUT

FORMATIONS QUALIFIANTES

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat de Puéricultrice
- Diplôme CAP AEPE
- VAE (AP/AS, EJE, CAP AEPE)

CONTACTS UTILES

- **Accueil de l'IFMEA : 04 92 29 38 38 – ifmea@lenval.com**

- **Site internet IFMEA : Cliquez ici**

- **Référent Handicap :**

Mme CHEVALIER : benedicte.chevalier@lenval.com

Mme ROMAN : laurie.roman@lenval.com

- **Apprentissage**

Le CERFAH (Centre de Formation d'Apprentis Régional des Métiers de l'Hospitalisation) accompagne les élèves de 18 à 29 ans souhaitant réaliser leur formation via l'apprentissage pour le diplôme d'auxiliaire de puériculture. Il aide à la recherche d'employeurs, suivi administratif des contrats d'apprentissage, attribution d'aides et suivi tout au long de la formation.

Pour plus d'informations Cliquez ici

- **Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux**

Mise en place au sein de l'IFMEA d'un dispositif de prévention, de signalement et de prise en charge qui vous permet le cas échéant de bénéficier d'une écoute de proximité et d'un accompagnement

Référents :

- Mme DEVALLE : magali.devalle@lenval.com
- Mme ROMAN : laurie.roman@lenval.com

Contacts :

- Violences femmes info : n°3919
- Discrimination : n°3928

- **Accessibilité :**

- En bus ou en tramway : Arrêt « LENVAL »
- En voiture : Parkings payants à proximité (Magnan, Lenval)
  Parkings relais (Cadam, Bosquets) puis tram (coût d'un ticket aller/retour)
- En train : Arrêt gare Saint Augustin ou Nice ville puis tramway